

## Arrêté

### A\_2026\_091 fixant les modalités d'organisation et établissant la liste des candidats admis à concourir pour les concours externe et interne de technicien territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Services et interventions techniques » session 2026

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne ;  
Vu le Code Général de la Fonction Publique ;  
Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B et la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux ;  
Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des Techniciens Territoriaux ;  
Vu son arrêté A\_2025\_108 du 1<sup>er</sup> juillet 2025 portant ouverture des concours externe et interne de Technicien Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialité « Services et interventions techniques » session 2026 ;  
Considérant que les candidats mentionnés sur les listes jointes en annexe remplissent les conditions pour prendre part aux épreuves des concours visés ci-dessus et sous réserve que ceux d'entre eux dont les dossiers sont incomplets fournissent les pièces demandées au plus tard à la date de la première épreuve ;

## Arrête

### Article 1

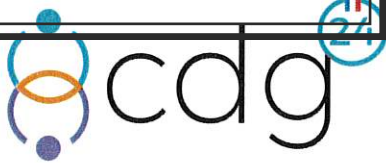
Les lieux de déroulement des épreuves d'admissibilité des concours externe et interne de Technicien Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe dans la spécialité « Services et interventions techniques » sont fixés comme suit :

- Salle Jean Jaurès à Boulazac-Isle-Manoire ;
- Maison des Communes à Marsac-sur-l'Isle pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve.

### Article 2

Les dates et horaires des épreuves d'admissibilité sont fixés comme suit :

- Jeudi 9 avril 2026 de 14 heures 30 à 17 heures 30 pour les candidats du concours externe ;
- Jeudi 9 avril 2026 de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 14 heures 30 à 17 heures 30 pour les candidats du concours interne ;



- Jeudi 9 avril 2026 de 8 heures à 13 heures 20 et de 14 heures 30 à 18 heures 30 pour les candidats bénéficiant d'un tiers-temps supplémentaire ;

### Article 3

La liste des candidats autorisés à prendre part aux épreuves d'admissibilité est établie conformément au tableau joint à cet arrêté. Ces derniers seront convoqués individuellement et devront avoir fourni l'ensemble des pièces demandées lors de leur inscription au plus tard le 9 avril 2026, date de la 1<sup>ère</sup> épreuve. Dans le cas contraire, leur admission à concourir pourra être annulée.

### Article 4

Les informations concernant les épreuves et les conditions de présentation des candidats aux épreuves d'admission sont indiquées dans la notice explicative téléchargeable sur la page de préinscription au concours sur le site [www.cdg24.fr](http://www.cdg24.fr).

### Article 5

Mesdames Isabelle Dubec, Corinne Mazière-Serre et Vanessa Kiansky sont nommées responsables des salles.

### Article 6

Les modalités d'organisation des épreuves d'admission seront fixées ultérieurement par arrêté.

### Article 7

Après affichage dans les locaux et publication sur le site du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Madame la Préfète de la Dordogne ;
- aux Centres de Gestion partenaires.

### Article 8

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat.  
-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication  
-transmis le 25/03/2026  
-affiché le 25/03/2026

Fait à Marsac-sur-l'Isle,  
le 20 mars 2026  
Le Président,



Laurent PEREA

## Concours Externe de Technicien Territorial Principal de 2ème classe Spécialité « Services et interventions techniques » Liste des candidats admis à concourir

Nom	Prénom	Nom de jeune fille
BLANCHET	Grégory	
BOURRIQUET	Denis Yves	BOURRIQUET
BOZZATO	Benoit	BOZZATO
BRUGIROUX	Jerome Jean-François Olivier	BRUGIROUX
CARIAS	Thibault	
CASTELLAN	Xavier	
CAYRE	Julien	CAYRE
CHANTRELLE	Pauline Marie Jeannine	CHANTRELLE
DE SOUSA	Blandine	DE OLIVEIRA
DESHAYES	Jeremie	DESHAYES
DUPAIN	Marc	DUPAIN
DURAND	Frédéric Jean Didier	DURAND
DUVAL	Sébastien David Hervé	
EL FELLAOU	Soufiane	EL FELLAOU
FABRIS	Julien	
FLAUJAC	Nicolas Guy	
GANDOLPHE	Thibaut	
GAUTHIER	Emilie	BASTIDE
GIBERT	Guillaume	
GUILLON	Fabrice	GUILLON
GUIROY	Yoan	GUIROY
JOUSSIN	Benjamin	JOUSSIN
LAFARGUE	Julien	LAFARGUE
LATEUR	Hugo	LATEUR
LE GRODE	Tiphaine	SAUTÉ
LE MOAL	Lionel	
LECHAIR	Julien	LECHAIR
LEFORT	Stéphane	
MARTIGNOLES	Cyril	MARTIGNOLES
MAUGE	Frantz Philippe Michel	MAUGE
MAZIERE-SERRE	Cedric	MAZIERE-SERRE
MÉTIVIER	Clément	MÉTIVIER
MOULIN	Cedric	
POINCELET	Romain	POINCELET
PORTIL	Alexandre	
ROMECKE	Kevin	ROMECKE
ROUCHEREAU	Benjamin	ROUCHEREAU
SARTRE	Guillaume	
TEIXEIRA	Alain	TEIXEIRA

Nombre de candidats : 39

**Concours Interne de Technicien Territorial Principal de 2ème classe**  
**Spécialité « Services et interventions techniques »**  
**Liste des candidats admis à concourir**

Nom	Prénom	Nom de jeune fille
AUVRAY	Stephane	AUVRAY
BANCONS	David	BANCONS
BERRA	Frédéric Gérard Francis	BERRA
BIHAN	Jean-Pierre	BIHAN
BOUYERON	Bertrand	
BOUZEMARENE	Farouk	BOUZEMARENE
CASSAGNÈRE	Christophe	CASSAGNÈRE
CASTIAUX	Olivier	CASTIAUX
COURREGES	Laurent	COURREGES
DABBADIE	Ramuntxo	DABBADIE
DAVRAINVILLE	Philippe	DAVRAINVILLE
DEPASSE	Thierry	DEPASSE
DESCAT	Philippe	
DEVEAUTOUR	Nicolas	DEVEAUTOUR
DUBOS	Philippe	
FANG	Chi	FANG
FILJAK	Katia Anna Geneviève	FILJAK
FRUGIER	Jean-Louis	FRUGIER
GARDESSE	Emilie	GARDESSE
GAUDIOZ	Christophe	GAUDIOZ
GENDREAU	Guillaume	
GRAFFOUILLERE	Julien Marc Denis	GRAFFOUILLERE
HOURAT	Florian	
HOURCOURIGARAY	Marc	HOURCOURIGARAY
LABARUSSIAS	Franck Benjamin	LABARUSSIAS
LAFABRIE	Frederic	LAFABRIE
LANG	Julie	LANG
LASSALLE	Benoît	LASSALLE
LEGRAND	Frédéric	
MAMERE	Alain Eric	MAMERE
MAREUIL	Adrien	
MARTIAL	Yoan	
MENKARSKA	Gregory François	MENKARSKA
MERLE	Olivier	MERLE
MINIER	Fabien	MINIER
MONTIEL	Julien Richard	
NICOLAU	Cedric	NICOLAU
ORDONNES	Sébastien	ORDONNES
PAILLE	Laurent	PAILLE
PASSEBON	Wilfrid	PASSEBON
PLANTEY	Cedric	PLANTEY
PONDIC	Ludovic	PONDIC
PONTACQ	Nicolas	PONTACQ
SORABELLA	Vincent	SORABELLA
SPINDLER	François	SPINDLER
TUCOULET	Dorian Romain	TUCOULET
VEDRENNE	Fabien	VEDRENNE
VIELCAZAL	Jean Gabriel	VIELCAZAL
ZOONEKYND	Thomas	